



## Congé maternité , sucrage de la prime d'ancienneté ...15ans après

Par **MSeb\_old**, le **15/12/2007** à **13:20**

Bonjours,

J'ai une question à propos d'une situation qui touchait ma mère mais qui a eu lieu il y a bien longtemps déjà :  
ma mère viens d'apprendre quelque chose en fouillant ses anciennes feuilles de payes :  
quand je suis né (1988) elle a eu un gros congé maternité (3ème enfant oblige) quand elle est revenu de ce congé le DRH de sa boite l'avait fait perdre en grade et travailler à mi-temps mais de plus... sucré purement et simplement sa prime d'ancienneté .

Bilan : 2600F /mois pendant + de 15ans

Malheureusement elle pense que sur cette affaire il y a probablement peremption depuis le temps.

Comme je n'en suis pas sur je me permet de demander ici on des gens sont susceptible de savoir si elle peut encore passer par les prud'hommes après si longtemp.

J'ai penser quand même que sa vallait le coup de verifier.

Merci d'avance pour vos reponses.